

04 Octobre 1934

I- La réforme de l'Etat

Les notions acquises et tenues pour constantes sur le rôle de l'Etat, ses attributions, son rôle, son autorité, sa fonction et son organisation, sont actuellement, de par tout le monde, l'objet d'études, de critiques et de discussions serrées. L'évolution de problèmes politiques et économiques, ces quinze dernières années, ne pouvait pas rester sans effet sur des systèmes de gouvernement conçus il y a une centaine d'années.

La France même, pays conservateur par habitude, par tempérament et par sa structure économique et sociale, cherche aujourd'hui une meilleure répartition des pouvoirs et des responsabilités. Les intellectuelles et les ministres, pour une fois d'accord, sont unanimes à préconiser une réforme de l'Etat.

Ce besoin d'une réforme de l'Etat, notre pays l'éprouve aussi. Il ne trouvera personne pour dire que nos institutions actuelles soient parfaites. Français et libanais sont d'accord pour réclamer ces modifications nécessaires.

II.- <Le Conseil Supérieur Mixte>

En attendant que ces problèmes reviennent devant l'opinion publique, il y a une modeste institution dont la création serait du plus heureux effet, ce serait la création d'une Assemblée consultative mixte, une manière de Conseil supérieur où Français et Libanais pourraient discuter directement et librement leurs intérêts.

L'utilité de cet organisme est évidente. Il éviterait de nombreuses erreurs, conduirait à de nombreuses réalisations et contribuerait grandement à apaiser les esprits, ici et là.

De quoi souffrons-nous actuellement ? D'une rupture de contact si on peut dire. Nous n'avons pas les moyens, en tant que pays, de nous adresser directement aux Français.

La <Constitution> a prévu le message et le truchement.

Mais le message n'arrive plus à destination et le truchement devient muet.

La composition de ce Conseil, le mode de désignation de ses membres ne sont pas choses difficiles à régler. La situation des Etats de Mandat pourrait s'en ressentir heureusement. Institution nouvelle dira-t-on. Peut-être, mais le Mandat n'est-il pas une formule nouvelle ? Et ne mérite-t-il pas un effort d'invention. Pour adapter exactement le Mandat à sa fonction, il n'est pas indispensable de chercher uniquement dans l'arsenal des vieux textes constitutionnels. Les innovations, en la matière, ne doivent effrayer personne. On ne leur demande que de réussir.

III.- Les incidents de Deir-el-Kamar Le Gouvernement Libanais...

Les habitants de Deir-el-Kamar et de Baakline ont eu, certes, raison de s'élever énergiquement contre la mesure injuste qui les privait de leurs tribunaux de paix.

L'Etat-Salomon a coupé en deux le tribunal de paix et le juge séjournera six mois à Baakline et six mois à Deir-el-Kamar.

Pour le gouvernement libanais, l'opération s'est soldée, dans l'ordre matériel, par des frais supérieurs à 1500 livres – le traitement d'un juge de paix et de son greffier, pendant un an ; - dans l'ordre moral, on l'a accusé, à tort, d'avoir cédé à de vieilles rancunes, et à juste raison, d'avoir agi avec une inexcusable légèreté.

Une mesure rapportée en vingt-quatre heures n'est pas le fruit d'une longue réflexion et les improvisations, en matière gouvernementale, sont choses regrettables.

IV.- ... et le mandat

Les arguments d'ordre traditionnel, sentimental et historique, n'ont pas touché le pouvoir central libanais. Ils ont été mieux compris par le Mandat.

Tous ceux qui connaissent la vaste culture de M. Lagarde, n'ont pas douté un instant de l'accueil qu'il réserverait à d'aussi justes réclamations, et s'il n'avait tenu qu'à lui, le caïmacan du Chouf serait peut-être à Deir-el-Kamar.

La gendarmerie libanaise, les officiers libanais, les officiers de la mission de gendarmerie, le commandant Ayrault et le Colonel Boivin, le caïmacan du Chouf, Nazem Akkari et M. Brunet, Conseiller administratif pour le Mont-Liban, les magistrats français MM. Dorlac et Désangles, ont fait preuve d'une compréhension, d'une intelligence des événements, dignes de tous éloges.

On sait que la raison n'est pas la caractéristique essentielle des foules. Lundi et Mardi, un seul faux pas, un geste irréfléchi, une mesure maladroite, pouvaient avoir des conséquences regrettables.

Sans renoncer à une parcelle de leur autorité, tous ceux que nous avons cités, ont su gagner tous les cœurs, et grâce à eux, l'ordre n'a pratiquement pas été troublé. Il faut leur rendre cette justice.